



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210412_12

Séance du 12 avril 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

Date de la convocation :

8 avril 2021

Date d'affichage :

19 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Étienne MILLET

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Bassin de trop plein **Demande de subventions**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DCM_20201207_08 du 7 décembre 2020.

Un bassin de trop plein doit être réalisé à proximité de la mairie-école, dans le sous-sol du projet Centre bourg, afin de servir de déversoir des eaux pluviales lors des fortes pluies de printemps qui saturent le réseau unitaire et conduisent à des inondations régulières de l'extension de l'école. Il aura une capacité d'environ 200 m³.

Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 63 000 € HT :

Postes de dépenses	Budget (HT)
Création d'un bassin de trop plein	63 000 €
Total	63 000 €

Le plan de financement est le suivant :

Cas de subventions État, Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
État (DETR)	25 %	15 750 €
Département du Jura	25 %	15 750 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	25 %	15 750 €
Autofinancement	25 %	15 750 €
		63 000 €

Cas de subventions Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
Département du Jura	33 %	21 000 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	33 %	21 000 €
Autofinancement	33 %	21 000 €
		63 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- annule et remplace la délibération n°DCM_20201207_08,
- adopte le projet de bassin de trop plein et arrête les modalités de financement ;
- approuve les plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE